

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 DÉCEMBRE 2019** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Raymond PAILLÉ,	conseiller

Est absente :

Marie-Josée PLEAU,	conseillère.
--------------------	--------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **19,299 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

### **19,300 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

26.1 PANNEAUX D'ARRÊT LUMINEUX;  
26.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT.

#### **19-253      RÉSOLUTION NO 19-253 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **19,301 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 2019.

#### **19-254      RÉSOLUTION NO 19-254 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 2019 tel que présenté.

### **19,302 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Messieurs Norman Boisvert, président, et Daniel Dicaire, gérant, font un résumé de la situation financière et locative du Centre récréatif.

Madame Sylvie Houle-Grenon demande aux membres du conseil pourquoi la ville n'a pas installé de panneau de numéro civique en milieu rural comme dans les autres municipalités. On lui répond que la ville a commandé ces panneaux mais qu'ils ne pourront être installés qu'au printemps prochain à cause du gel.

Mme Houle-Grenon mentionne qu'en période hivernale, la chaussée au coin de la rue Joncas et du boulevard Marie-Victorin est souvent glacée et qu'il est très difficile pour les automobilistes de s'arrêter.

Mme Houle-Grenon demande également aux membres du conseil quand la Rang 12 sera refait comme il avait déjà été mentionné. On lui répond que les travaux ne seront pas faits en 2020 puisque les montants ne sont toujours pas accessibles dans le programme de subvention prévu à cet effet.

### **19,303 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé à la fête de Noël et qu'il y a eu une très belle participation de la population.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il participera au lac-à-l'épaule du Parc Marie-Victorin la semaine prochaine.

### **19,304 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Services des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

### **19,305 COMPTES DU MOIS**

19-255

#### **RÉSOLUTION NO 19-255 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT UN MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (301 783,25 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

### **19,306 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

**19,307 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS DES  
SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR  
LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**19-256 RÉSOLUTION NO 19-256  
NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE  
LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner le conseiller Christian Côté à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

**19,308 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M.  
ALEXANDRE HAMEL ET 9383-8977 QUÉBEC INC. –  
Profondeur de terrain**

**19-257 RÉSOLUTION NO 19-257  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR  
M. ALEXANDRE HAMEL ET 9383-8977 QUÉBEC INC.  
PROFONDEUR DE TERRAINS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Alexandre Hamel et 9383-8977 Québec inc. possèdent les propriétés situées a 4, 6 et 8, rue des Merisiers;
- 2 Les demandeurs désirent réduire la profondeur des lots suivants : 36,89 mètres sur le lot 5 739 851 (4, rue des Merisiers), 36,89 mètres sur le lot 5 739 849 (6, rue des Merisiers) et 36,88 mètres sur le lot 6 296 877 (8, rue des Merisiers), comparativement aux 45 mètres exigés à l'article 3.2.1 du règlement de lotissement n° 09-03;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin qui est le demandeur;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-19-28, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est résolu, à la majorité, ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Alexandre Hamel et 9383-8977 Québec inc. la dérogation mineure permettant une profondeur réduite de 36,89 mètres sur le lot 5 739 851 (4, rue des Merisiers), 36,89 mètres sur le lot 5 739 849 (6, rue des Merisiers) et 36,88 mètres sur le lot 6 296 877 (8, rue des Merisiers), comparativement aux 45 mètres exigés à l'article 3.2.1 du règlement de lotissement n° 09-03:
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les lots 5 739 851, 5 739 849 et 6 296 877 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

**19,309 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018**

Tel que requis par la loi, la directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

**19,310 TRÉSORERIE**

**19,310.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) – Reddition de compte**

**19-258 RÉSOLUTION NO 19-258  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- 2 Le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- 3 Les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- 4 Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de la Ville de Kingsey Falls approuve les dépenses d'un montant de 29 706,72 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 (dossier n° 00027757-1 – 39097 (17) – 2019-07-11-52), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**19,310.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) – Reddition de compte**

**19-259 RÉSOLUTION NO 19-259  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
VOLET – ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL)  
UTILISATION DES COMPENSATIONS  
POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports a versé une compensation de 23 351 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;
- 2 Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls approuve l'utilisation des compensations visant

l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, volet – entretien des routes locales (dossier no 2019-39097-17-0080).

**19,311 TRAVAUX D'AQUEDUC RUE GIBSON – Paiement du décompte progressif n° 2**

**19-260 RÉSOLUTION NO 19-260  
TRAVAUX D'AQUEDUC RUE GIBSON  
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 2 pour les travaux d'aqueduc sur la rue Gibson;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée un montant de **CINQ MILLE QUARANTE-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (5 046,94 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 2 préparé par Pluritec.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

**19,312 ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ – PUIITS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE – Mandat à la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA)**

**19-261 RÉSOLUTION NO 19-261  
ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ  
PUIITS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE  
MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA INC. (LNA)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 68 du Règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection (RPEP), exige que chaque responsable de prélèvement d'eau de catégorie 1 transmette au Ministre, tous le 5 ans, un rapport signé par un professionnel;
- 2 La ville doit mandater une firme pour l'analyse de vulnérabilité de ses sources d'eau potable répondant aux exigences de l'article 68 du RPEP;
- 3 La firme Laforest Nova Aqua inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des fonds sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) pour procéder à l'analyse de vulnérabilité de ses puits de captage d'eau souterraine selon les exigences liées à l'article 68 du RPEP, le tout tel que prévu à l'offre de service no 4393.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (21 680,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Laforest Nova Aqua inc.

**19,313 PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) – Présentation d'une demande d'aide financière**

19-262

**RÉSOLUTION NO 19-262  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE  
DU VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION  
ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;
- 2 La Ville de Kingsey Falls désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

En conséquence, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Kingsey Falls autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**19,314 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour 2020**

**19-263 RÉSOLUTION NO 19-263  
TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2020;
- 3 Cette contribution sera prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations pour l'année 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (5 720,73 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

**19,315 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS ET CULTURE AVEC LA VILLE DE WARWICK POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022**

**19-264 RÉSOLUTION NO 19-264  
ENTENTE LOISIRS ET CULTURE AVEC  
LA VILLE DE WARWICK**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no16-188, la Ville avait conclu une entente de trois ans avec la Ville de Warwick pour les activités de loisirs et culture;
- 2 Le conseil municipal désire continuer de faciliter l'accès à ses citoyens aux services de loisirs d'autres municipalités;
- 3 Les crédits nécessaires à cet effet seront prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la Ville de Warwick pour les activités de loisirs et culture pour une durée de trois (3) ans à compter de 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le montant de **SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS (77,00 \$)** par utilisateur en 2020. Cette entente sera automatiquement prolongée pour deux (2) ans et ce, avec une indexation annuelle de 2 %.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Ville de Warwick.

**19,316 APPUI À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME SOUTIEN MADA, VOLET 2**

19-265

**RÉSOLUTION NO 19-265  
APPUI À LA MRC D'ARTHABASKA POUR  
LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME DE SOUTIEN MADA, VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC d'Arthabaska a rendu publique le 3 octobre 2019 sa première politique des aînés liée à l'obtention de la reconnaissance MRC Amie des aînés (MADA) à la suite d'une démarche collective réunissant 15 de ses municipalités;
- 2 Récemment le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé le programme de soutien à la démarche MADA, volet 2, qui a pour objectif d'appuyer les MRC dans la réalisation de leur plan d'action en faveur des aînés;
- 3 Le suivi du plan d'action MADA favorisera la concertation sur le territoire de la MRC avec les partenaires qui offrent des services aux aînés et les municipalités reconnues MADA;
- 4 Ce programme vise à soutenir l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner le suivi du plan d'action MADA;
- 5 Notre municipalité a réalisé le renouvellement de sa politique MADA au cours des derniers mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Kingsey Falls appuie la MRC d'Arthabaska qui a convenu de déposer une demande collective de soutien financier dans le cadre du volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;

Que la Ville de Kingsey Falls reconnaît que les travaux qui découleront de ce volet du programme MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC d'Arthabaska.



## **19,317 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN**

### **19,317.1 AUTORISATION DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET ÉGOUT**

**19-266**      **RÉSOLUTION 19-266**  
**PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN**  
**AUTORISATION DE RACCORDEMENT AUX**  
**SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE**  
**DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de son projet d'expansion, le Parc Marie-Victorin devra installer un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire pour desservir les bâtiments à construire;
- 2 Les représentants du parc ont demandé à la ville la permission de se raccorder sur le réseau d'aqueduc et le réseau d'égout sanitaire de la ville;
- 3 Il y a lieu que la ville autorise ces raccordements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise le Parc Marie-Victorin à raccorder ses nouvelles installations au réseau d'aqueduc et au réseau d'égout sanitaire de la ville.
- 2- **CONDITIONS.** Le Parc Marie-Victorin devra se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et obtenir des plans et devis des travaux à effectuer.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

### **19,317.2 SERVITUDE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET ÉGOUT**

Les membres du conseil désirent obtenir plus d'information à ce sujet. Ce point est donc reporté à une prochaine session.

### **19,317.3 MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Les membres du conseil désirent obtenir plus d'information à ce sujet. Ce point est donc reporté à une prochaine session.

## **19,318 ENTENTE POUR RACCORDEMENTS RUE LILY**

**19-267**      **RÉSOLUTION 19-267**  
**ENTENTE ENTRE MM. JEAN-LUC DESFOSSÉS**  
**ET SYLVAIN FORTIER ET LA VILLE DE KINGSEY FALLS**  
**RACCORDEMENT AUX SERVICES PUBLICS**  
**D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est propriétaire d'une rue cadastrée, mais non aménagée constituant le prolongement de la rue Lily;
- 2 La ville n'est pas prête à développer cette section de la rue Lily;
- 3 MM. Jean-Luc Desfossés et Sylvain Fortier sont propriétaires du 12, rue Lily et qu'ils désirent démolir un bâtiment et en reconstruire un nouveau sur le prolongement de la rue Lily et qu'ils acceptent les inconvénients reliés au fait que la structure de la rue n'est pas complétée au moment de la construction et que cette situation peut durer plusieurs années;
- 4 MM. Desfossés et Fortier désirent raccorder leur bâtiment aux services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire de la ville;
- 5 Il y a lieu que la ville signe une entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec messieurs Jean-Luc Desfossés et Sylvain Fortier concernant le raccordement du 12, rue Lily aux services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à messieurs Jean-Luc Desfossés et Sylvain Fortier.

**19,319 DEMANDE DE M. ÉRIC ST-LAURENT POUR SERVICES DE TRANSFORMATION KINGSEY INC POUR UTILISATION DE TERRAIN**

Les membres du conseil désirent obtenir plus d'information relativement à cette demande. Ce point est donc reporté à une prochaine session.

**19,320 STATION CJAN 99,3 – Vœux des fêtes**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette offre sans y donner suite.

**19,321 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

19-268

**RÉSOLUTION NO 19-268  
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-13 AMENDANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE  
LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-13 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

**19,322 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET –  
RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES  
MOTONEIGES**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION  
DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Le conseiller **Raymond PAILLÉ** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**19,323 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
AINSI QUE CINQ MUNICIPALITÉS LONGEANT LA ROUTE 257  
– Demande de bonification financière et la révision du  
Programme d'aide à la voirie locale**

**19-269 RÉSOLUTION NO 19-269  
DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU  
FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION  
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 De nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;
- 2 Des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;
- 3 Le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;
- 4 La MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;
- 5 La MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :
  - a) La capacité de payer des municipalités;
  - b) L'accès difficile aux programmes existants;
  - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Kingsey Falls appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la Ville de Kingsey Falls participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député Sébastien Schneeberger afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

## **19,324 AFFAIRES NOUVELLES**

### **19,324.1 ACHAT DE PANNEAUX D'ARRÊT LUMINEUX**

19-270

#### **RÉSOLUTION NO 19-270 ACHAT DE PANNEAUX D'ARRÊT LUMINEUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a installé une nouvelle signalisation aux abords de l'école Cascatelle;
- 2 La ville désire installer des panneaux d'arrêt lumineux pour augmenter la sécurité;
- 3 Signalisation Kalitec inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget 2019 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Signalisation Kalitec inc. deux (2) panneaux d'arrêt lumineux pour être installés à l'intersection des rues Martel et Joncas, le tout tel que décrit à la soumission no 38370.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE TROIS CENT DIX-NEUF DOLLARS (5 319,60 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **ANNULATION.** La présente résolution annule la résolution n° 19-215.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Signalisation Kalitec inc.

## **19,324.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

### **19-271 RÉSOLUTION NO 19-271 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseiller Christian Côté soit nommé maire suppléant pour la période du 2 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

### **19,325 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 40.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

